

A

(N^o 136.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 MARS 1843.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. D.-J. LE JEUNE, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Louis-Anselme Van Moorsel.

MESSIEURS,

Par requête au Roi, en date du 19 mars 1841, le sieur Louis-Anselme Van Moorsel, premier commis à l'administration des chemins de fer en exploitation, demeurant à St-Josse-ten-Noode, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Rotterdam, le 21 avril 1798; il habite depuis dix années la Belgique, où il a été autorisé, par arrêté royal du 11 décembre 1833, n^o 317, à établir son domicile.

Le sieur Van Moorsel a de nombreux liens de famille en Belgique : issu d'une mère belge, la dame Marie-Catherine Hoys, née à Ostende, il a plusieurs enfants nés en Belgique; il est beau-frère de M. De Bavay, avocat général près la cour d'appel de Bruxelles et de M. De Bavay, secrétaire général du Ministère des Travaux Publics.

Suivant les rapports, tous favorables, des autorités consultées, le pétitionnaire est dévoué à la Belgique; il possède quelque fortune et est attaché, depuis le principe, à l'administration du chemin de fer: il est probe et laborieux.

Le Rapporteur,

D.-J. LE JEUNE.

Le Président,

F. DU BUS, AÎNÉ.
